

**PROCES-VERBAL**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 19 MARS 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le dix-neuf mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de M. Gilles DUSSAULT, Maire.

Présents :

M. Philippe POIZAT, M. Claude VUILLAUMIER adjoints ;

Mme Patricia BORDE, Mme Karène BRUCHON, M. Stéphane DURANTON, Mme Marie-Thérèse LAMBERT, Mme Aurélie MARET, M Christophe RAYAT, conseillers municipaux.

Absent représenté : Mme Annie SOUSTELLE représentée par M. Claude VUILLAUMIER  
M. Éric FERAPY représenté par M. Stéphane DURANTON  
Mme Fabienne TOURNIER représentée par Mme Karène BRUCHON

Mme Marie-Thérèse LAMBERT est élue secrétaire de séance selon l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 11 mars 2024 – Date d'affichage de la convocation : 11 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 12 – Nombre de présents : 9 - Nombre de votants : 12

\*\*\*\*\*

Il est procédé à l'appel nominal des conseillers. Le quorum est constaté.

\*\*\*\*\*

M. Gilles DUSSAULT, Maire rappelle que le procès-verbal de la séance du 05 mars 2024 a été adressé à tous les Membres du Conseil Municipal.

Aucune observation n'ayant été formulée, M. Gilles DUSSAULT, Maire, soumet alors le compte-rendu à l'approbation de l'Assemblée qui l'adopte à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 19 MARS 2024**

- *Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 05 mars 2024.*
- *Vote des 3 taxes pour l'année 2024*
- *Vote du budget primitif de l'année 2024*
- *Informations et questions diverses.*

**2024-15 Vote des 3 taxes pour l'année 2024**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le tableau des taxes et demande au Conseil Municipal de fixer le taux des taxes pour l'année 2024.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'augmenter les taux en vigueur de 1%

Soit pour l'année 2024 :

TAXES	Taux 2023	Augmentation 1%
Foncière bâtie	28.07 %	28.35 %
Foncière non bâtie	42.22 %	42.64 %
Habitation	12.28 %	12.40 %

**2024-16 Vote du budget primitif pour l'année 2024**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Vu la réunion de préparation budgétaire qui s'est tenue le 05 mars 2024,

CONSIDERANT que le budget proposé est présenté en équilibre, sincère et véritable,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE de procéder au vote du Budget Primitif 2024
- APPROUVE le Budget Primitif 2024 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

<u>Section de fonctionnement</u>	<u>Section d'investissement</u>
Dépenses : 1 426 640.01 €	Dépenses : 859 738.44 €
Recettes : 1 426 640.01 €	Recettes : 859 738.44 €

Le conseil municipal décide de répartir les subventions selon le tableau suivant :

**(Monsieur DURANTON Stéphane ne prend pas part au débat et au vote des subventions)**

<b>A.D.M.R</b>	<b>400.00 €</b>
<b>ASSO FAMILLE BENEVOLE LA BARRE</b>	<b>100.00 €</b>
<b>CENTRE LEON BERARD</b>	<b>250.00 €</b>
<b>D.D.E.N</b>	<b>50.00 €</b>

MÉMOIRE DE BONNEVAUX	200.00 €
SOU DES ECOLES	1 100.00 €
MM BERCIER	320.00 €
SOUVENIRS Français	100.00 €
MFR CHAUMONT (1 élève)	40.00 €
EFMA BOURGOIN JALLIEU (5 apprentisX100€)	500.00 €
ADPAH	100.00 €
AFSEP	100.00 €
France NATURE	100.00 €
COLLEGE F.BOUVIER	150.00 €
MFR COUBLEVIE (2élèves X40€)	80.00 €
LIGUE CONTRE CANCER	100.00 €
PREVENTION ROUTIERE	100.00 €
LOCOMOTIVE	100.00 €
AMF TELETHON	100.00 €
CENTRE MEDICO SCOLAIRE BOURGOIN	50.00 €
MFR MOZAS (1 élève)	40.00 €
ADSM38	50.00 €
GSCF POMPIERS (0.05€ par habitants)	60.00 €
WARRIORS KIDS	200.00 €

### QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Le chauffage de la mairie étant en panne depuis plusieurs semaines, un chiffrage a été demandé pour la réparation de celui-ci. Le devis s'élève à 7536.48€ TTC. Des chiffrages seront demandés pour un changement de mode de chauffage (pose de radiateurs).
- Une seconde expertise aura lieu le 02 avril 2024 suite aux dégâts sur la route du Pécourt.
- Groupama informe la commune que la protection fonctionnelle ne prend pas effet pour les auditions libres. Celle-ci sera en revanche appliquée s'il y a une suite au dossier.
- Projet d'achat d'un portique pour l'aire de jeux.
- Information de Bièvre Isère Communauté sur la mutualisation des télécom et informatique (téléphones, copieurs, messagerie mail...)
- Préparation du prochain édito

*Fin de séance à 22h25*

Le Maire  
Gilles DUSSAULT

Secrétaire de séance  
Marie-Thérèse LAMBERT